

REGLEMENT « Grand Jeu Concours Ocean Spray »
JEU AVEC OBLIGATION D'ACHAT – TIRAGE AU SORT – PARTICIPATION PAR CANAL DIGITAL

Art 1 : Organisation du jeu

Coca-Cola European Partners France (ci-après la « Société organisatrice »), SAS au capital de 267.279.033 € dont le siège social se trouve au 9, Chemin de Bretagne, CS 80050, 92784 Issy-les-Moulineaux Cedex 9, inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 343 688 016, organise en France métropolitaine (hors Corse) dans les points de vente participants un jeu intitulé : « **Grand Jeu Concours Ocean Spray** » (ci-après le « Jeu »).

Adresse du Jeu : Coca-Cola European Partners France, Service Consommateurs, « **Grand Jeu Concours Ocean Spray** » 9, Chemin de Bretagne, CS 80050, 92784 Issy-les-Moulineaux Cedex 9.

Art 2 : Condition de participation

Ce Jeu, avec obligation d'achat d'un produit Ocean Spray®, est valable :

- dans tous les points de vente disposant de la bouteille Ocean Spray® Cranberry Classic® 1,25L porteuses du jeu,
- dans les magasins Leader Price disposant de la bouteille Ocean Spray® Cranberry Classic®1,5L affichant le jeu en magasin.

Ce jeu prendra fin au 26/08/2018.

Le jeu, est ouvert à toutes les personnes physiques âgées de plus de 18 ans à la date de participation, résidant en France métropolitaine hors Corse (ci-après les « Participants ») et titulaire d'un abonnement internet auprès d'un opérateur français, à l'exclusion du personnel de la Société organisatrice et de toute personne travaillant dans les points de vente participants, de leurs fournisseurs et/ou agences, ainsi que des membres de leur famille, et toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion du Jeu.

Toute participation incomplète ou tentative de fraude sera considérée comme nulle.

Une seule participation par personne et un seul lot par foyer (même nom, même adresse) sur toute la durée du jeu.

En contrepartie de l'achat d'un produit Ocean Spray® Cranberry Classic® 1,25L porteuses du jeu ou d'un produit Ocean Spray® Cranberry Classic® 1,5L acheté dans un magasin Leader Price affichant le jeu, se rendre sur jeu-oceanspray.fr et suivre les instructions. Toute participation ne respectant pas les instructions ne sera pas prise en compte.

Art 3 : Définition et valeur des dotations

Dotations mises en jeu :

- 1 voyage aux Etats-Unis, à Boston, pour découvrir la récolte des Cranberries pour 2 personnes d'une valeur commerciale unitaire indicative de 7 000 € TTC à la date de rédaction du règlement de jeu. Voyage de 3 jours et 2 nuits (+1 nuit dans l'avion) pour découvrir la récolte des cranberries en octobre 2018. Les dates précises du voyage seront communiquées au gagnant après le tirage au sort.
Le gagnant ne pourra pas avoir le choix de la date car cela dépend de la récolte et de la disponibilité des agriculteurs sur place.
- Jeu 100% gagnant : des bons de réductions d'un montant de 0,40 centimes sur les produits de gamme Ocean Spray :
 - Ocean Spray® Cranberry Classic® 25CL
 - Ocean Spray® Cranberry Classic®1,25L

- Ocean Spray® Cranberry Classic Light 1,25L
- Ocean Spray® Cranberry Framboise 1,25L
- Ocean Spray® Cranberry Grenade 1,25L
- Ocean Spray® Cranberry Myrtille 1,25L
- Ocean Spray® Cranberry Touche de citron vert 1,25L
- Ocean Spray® Cranberry Classic® 1,5L

Inclus dans l'offre :

- Vol au départ de Paris, en classe économique.
- Hébergement 2 nuits en chambre Double à partager avec petit déjeuner inclus dans un hôtel 4 étoiles à Boston.
- Visite de Boston avec un guide francophone.
- Transfert entre l'aéroport et l'hôtel.
- Transfert entre l'hôtel et les champs de Cranberries (Lakeville). Visite dans les champs de cranberries et découverte de la méthode de récolte avec les agriculteurs + déjeuner sur place.
- Le programme d'activités sera communiqué aux gagnants avant leur départ.

Exclus de l'offre :

- Supplément pour un hébergement en chambre Single.
- Activités, transferts et restauration non mentionnés.
- Dépenses à caractère personnel.
- Les assurances (annulation, assistance et bagages).
- Achat (15 USD) du visa pour rentrer aux Etats-Unis (ESTA).

Art 4 : Mode de désignation des gagnants

Un tirage au sort sera effectué le 27/08/2018 pour désigner le gagnant du voyage.

Avant la remise de la dotation, les gagnants pourront être tenus de justifier leur identité.

Art 5 : Attribution des lots

Les bons de réduction seront valables jusqu'au 27/11/18 (3 mois après le tirage au sort du gagnant). Les gagnants seront informés de leur gain par e-mail.

Le gagnant du voyage sera contacté par mail sous un délai maximum de 1 semaine à compter de la date du tirage au sort afin d'organiser le séjour.

Si le gagnant ne contacte pas CCEP France dans un délai de 7 jours à compter de la réception de l'email de CCEP France, le lot sera considéré comme perdu et réattribué.

Le gagnant sera tenu d'envoyer toutes les pièces justificatives lui permettant d'entrer sur le territoire américain 1 mois avant la date du départ.

La dotation est attribuée telle quelle et ne peut en aucun cas être échangée contre sa valeur monétaire totale ou partielle, ni de quelque autre manière que ce soit. Dans l'hypothèse où pour une raison indépendante de la volonté des organisateurs, le gagnant ne pourrait bénéficier de sa dotation, cette dernière sera définitivement perdue et ne sera pas réattribuée. Dans cette hypothèse, aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne sera due au gagnant.

Pour partir aux Etats-Unis, les gagnants devront justifier d'un passeport valide (avec 6 mois de validité après l'événement) et acheter à leurs propres frais le visa en ligne via le site internet : <https://esta.cbp.dhs.gov/esta/>. Pour vous aider, retrouvez toutes les informations sur les formalités d'entrée aux USA : <http://www.office-tourisme-usa.com/etape-de-preparation/formalites-dentree-aux-etats-unis-passeport-visa>

Seul le gagnant du voyage sera informé des résultats du Jeu.

Art 6 : Remplacement de dotations par l'organisateur

La Société organisatrice (CCEP) se réserve le droit de modifier la nature de la dotation gagnée et de la remplacer par une dotation de valeur équivalente en cas de survenance d'un cas de force majeure. La force majeure s'entend de tout événement échappant à son contrôle qui ne pouvait raisonnablement être prévu lors de l'organisation du présent jeu et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées au sens de l'article 1218 du Code Civil et de la jurisprudence. Les frais de participation au Jeu ne font l'objet d'aucun remboursement.

Art 7 : Acceptation du règlement

La participation à ce Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des Participants au Jeu.

La Société organisatrice et Ocean Spray Cranberries, Inc. et ses parents, filiales et leurs employés, sociétés affiliées, dirigeants, administrateurs, successeurs, représentants et ayants droit respectifs («Ocean Spray») ne seront pas tenus responsables pour (A) les dommages ou la perte de biens ou les blessures ou décès de personnes occasionnés directement ou indirectement par un acte ou une omission de tout autre fournisseur, y compris, mais sans s'y limiter, tout défaut dans un avion, une embarcation, un véhicule exploité ou fourni par tel autre fournisseur; et (B) toute perte ou tout dommage résultant d'un retard, d'une annulation ou d'une perturbation de quelque manière que ce soit causé par les lois, règlements, actes ou omissions, demandes, ordres ou interpositions d'un gouvernement ou de toute subdivision ou agent, ou par actes de Dieu, grèves, incendies, inondations, guerres, rébellions, terrorisme, insurrection, maladie, quarantaine, épidémies, vols ou toute autre cause indépendante de leur volonté.

En outre, la société organisatrice et Ocean Spray ne sauraient encourir une quelconque responsabilité, en cas d'événements indépendants de leurs volontés amenant à annuler le présent jeu ou à priver totalement ou partiellement les gagnants du bénéfice de leur dotation. En participant à ce Jeu, vous renoncez à toute réclamation contre la Société Organisatrice et Ocean Spray pour toute perte, dommage, blessure ou décès.

Elle se réserve par ailleurs la possibilité de prolonger le Jeu ou de limiter la période de participation, de le reporter ou en modifier les conditions, notamment si les circonstances le justifiaient.

Les modifications seront considérées comme des avenants au présent règlement.

La Société organisatrice et Ocean Spray ne sauraient par ailleurs être tenues pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation des lots par les gagnants.

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la Société organisatrice. Le présent règlement est soumis au droit français. Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'application du présent règlement devra être transmise à la Société organisatrice dans un délai maximum de deux mois après la date de fin de Jeu.

Art 8 : Loi « Informatiques et Libertés »

Nous vous informons que nous mettons en œuvre dans le cadre du présent jeu un dispositif de traitement de vos données personnelles ayant pour finalité exclusive l'organisation dudit jeu et que celles-ci ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf consentement exprès de votre part pour les finalités et la durée associée qui vous seront précisées à ce titre. Vous disposez à l'égard des données personnelles ainsi collectées ou transmises par les participants d'un droit d'information, d'accès et de portabilité, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition. Pour toute demande d'exercice de l'un de ces droits, question ou réclamation au sujet de vos données, vous pouvez vous adresser à notre Délégué à la Protection des Données par voie postale en écrivant à CCEP - Délégué à la Protection des Données - 9, chemin de Bretagne - 92784 Issy les Moulineaux Cedex 9 ou par voie électronique à l'adresse Privacy@CCEP.com.

Art 9 : Dépôt et obtention du règlement

Le présent règlement est déposé auprès de la SELARL AIX-JURISTES, Huissiers de Justice associés à 13100 AIX-EN-PROVENCE – Immeuble « Le Grassi » - Impasse Grassi. Il est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande avant le 31 mars 2018 minuit (cachet de La Poste faisant foi) à l'adresse suivante : Opération Grand Jeu Concours Ocean Spray – 13766 Aix en Provence Cedex 3. En cas de demande accompagnant la demande de règlement ou sur simple demande écrite à l'adresse ci-dessus avant le 19 mars 2018 (cachet de La Poste faisant foi), les frais d'affranchissement seront remboursés au tarif lent en vigueur base 20g, en indiquant les éléments suivants : nom, prénom, adresse postale complète, adresse e-mail et en l'accompagnant d'un RIB ou RIP. Limité à un remboursement par foyer (même nom, même adresse et/ou même adresse e-mail). Le règlement sera disponible sur le site jeu-oceanspray.fr.

Art 10 : Acceptation des risques

Vous reconnaissez les aventures de voyage et les produits et services offerts. Vous assumez, par la présente, la responsabilité de tous ces risques et libère la Société organisatrice et Ocean Spray de toutes réclamations et causes d'actions résultant de pertes, dommages ou blessures ou décès résultant des risques inhérents au voyage, en visitant des destinations étrangères, en visitant des fermes ou des exploitations agricoles et en participant à des activités telles que celles incluses dans les itinéraires de jeu ou autrement offertes par Ocean Spray ou le jeu / voyage.

Vous convenez que la Société organisatrice ou Ocean Spray ne sont pas responsable de fournir des informations ou des conseils concernant les coutumes locales, les conditions météorologiques, les problèmes de sécurité spécifiques, les défis physiques ou les lois en vigueur dans les endroits où un jeu, un voyage, un produit ou un service est exploité. Vous reconnaissez avoir pris en compte les risques, les dangers et les défis potentiels ainsi que vos propres capacités et besoins personnels, et vous assumez expressément les risques associés au voyage dans de telles conditions.

Vous devez à tout moment strictement respecter toutes les lois et réglementations applicables de tous les pays et régions. Si vous ne vous conformez pas à ce qui précède ou si vous commettez un acte illégal au cours du voyage ou si, de l'avis de la Société organisatrice ou d'Ocean Spray (agissant

raisonnablement), votre comportement cause ou risque de causer un danger, une détresse ou un désagrément, Ocean Spray peut résilier vos arrangements de voyage sur n'importe quel produit ou service immédiatement à vos frais et sans aucune responsabilité de la part de la Société organisatrice ou d'Ocean Spray. Vous n'aurez droit à aucun remboursement pour les services inutilisés ou manqués ou les coûts engagés à la suite de la fin de vos arrangements de voyage, y compris, sans s'y limiter, le voyage de retour, l'hébergement, les repas et les frais accessoires.

Vous êtes responsable des coûts (y compris les frais de réparation, de remplacement et de nettoyage) encourus par Ocean Spray ou les entrepreneurs de la Société Organisatrice pour les dommages matériels, la destruction ou le vol causés par vous lors d'un voyage. Vous acceptez de signaler immédiatement tout dommage préexistant à un représentant d'Ocean Spray ou à la société organisatrice et au personnel de l'hébergement, du service de transport ou de l'établissement dès que possible après la découverte.

Vous acceptez de prendre toutes les mesures prudentes concernant votre propre sécurité pendant le voyage, y compris, mais sans s'y limiter, l'utilisation appropriée des dispositifs de sécurité (ceintures de sécurité, harnais, dispositifs de flottaison et casques) et d'obéir à tous les panneaux d'avertissements concernant la santé et la sécurité. La Société organisatrice, Ocean Spray et leurs sous-traitants ne sont pas responsables des pertes ou dommages causés par votre non-respect des consignes de sécurité ou des avertissements.

Vous acceptez de porter plainte auprès de la Société Organisatrice, dès que possible, afin de donner à la Société Organisatrice l'opportunité de traiter correctement cette réclamation. La Société Organisatrice et Ocean Spray n'assument aucune responsabilité pour les plaintes qui ne sont pas correctement portées à l'attention de la Société Organisatrice et ne peuvent pas résoudre ou tenter de résoudre les réclamations jusqu'à ce qu'un avis approprié soit fourni. Toute réclamation faite après la fin d'un voyage doit être reçue par écrit par la Société Organisatrice dans les 30 jours suivant le dernier jour du voyage de la réservation en question.